

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 16 est retirée.)

● (1600)

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de York-Centre (M. Kaplan) invoque le Règlement.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je m'étais absenté de la Chambre pour quelques instants au moment où le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a présenté des propositions d'amendement en mon nom et au nom de mes collègues. Nous estimons maintenant que si recevables qu'elles soient, ces motions n'ont plus guère de sens.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député prenne la parole?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si le député souhaitait retirer ces motions, il pourrait le faire avec le consentement unanime de la Chambre.

**M. Kaplan:** Si la Chambre y consent à l'unanimité, je demande, en mon nom et au nom de mes collègues, de retirer les motions n° 13, 14 et 15.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

(Les motions n°s 13, 14 et 15 sont retirées.)

**M. Speyer:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Speyer) en appelle au Règlement.

**M. Speyer:** Monsieur le Président, après avoir mis fin au débat sur les motions qui figuraient au *Feuilleton*, je me suis entretenu avec les porte-parole officiels du parti libéral et du Nouveau parti démocratique au sujet d'autres amendements, et plus particulièrement au sujet d'un amendement à l'article 36 qui devrait susciter le consentement unanime. Cet amendement est rendu nécessaire par des erreurs de traduction de l'anglais au français. Ces erreurs ont été relevées par les réviseurs. J'ai communiqué copies de l'amendement aux porte-parole officiels et je crois, monsieur le Président, que vous obtiendrez le consentement unanime pour le faire adopter.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il consentement unanime pour donner préavis?

**Des voix:** D'accord.

### Douanes—Loi

**M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada)** propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-18 à l'article 36:

a) en retranchant les lignes 13 et 14 à la page 26 et en les remplaçant par ce qui suit:

«lyste par le procureur général pour l'application de l'article»;

b) en retranchant la ligne 21 à la page 27 et en la remplaçant par ce qui suit:

«à l'article 237, peut lui ordonner immédiatement ou dès que possible de lui»;

c) en retranchant les lignes 40 et 41 à la page 29 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2), un juge de paix qui est convaincu, à la suite».

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada)** propose: Que le projet de loi C-18 soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de York-Centre (M. Kaplan) sur un rappel au Règlement.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que nous passerions maintenant au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-18.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette de signaler au député de York-Centre que nous venons d'adopter ce projet de loi.

\* \* \*

## LA LOI SUR LES DOUANES LA LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

### MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national)** propose: Que le projet de loi C-40, tendant à confirmer certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et à modifier la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.